

**COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY
RELEVÉ DE DECISIONS DE LA REUNION DU 30 JUIN 2017**

1. TOP 14 et PRO D2 – Homologations des résultats et classement

Conformément à l'article 306 bis des Règlements Généraux de la LNR, le Comité Directeur a homologué les résultats et classements finaux du TOP 14 et de PRO D2 à l'issue de la saison 2016/2017.

2. Commissions

2.1 Commission Juridique

Le Comité Directeur a procédé à la désignation des membres de la Commission Juridique (5 personnalités indépendantes titulaires et 3 suppléants) et a entériné la nomination des personnalités indépendantes et des représentants (titulaires et suppléants) désignés par les syndicats. Les membres de la Commission Juridique sont élus pour une durée de 4 ans, leur mandat expirant le 30 juin 2021 (leur mandat prend fin à la fin de la saison sportive au cours de laquelle aura été renouvelé le Comité Directeur de la LNR).

	Fonction	Prénom NOM
LIGUE NATIONALE DE RUGBY	Président	Jean-Louis MARTIN
	Vice-Président	Jacques BARTHELEMY
	Secrétaire	Jean-Christophe BREILLAT
	Titulaire	Vérane STEFANI
	Titulaire	Skander KAARA
	Suppléant	Vincent PONSOT
	Suppléant	Charles DUDOGNON
PROVALE	Titulaire	Amélie GUERRINI
	Suppléant	Sophie COSTE

	Titulaire	<i>Stéphane BURCHKALTER</i>
	Suppléant	<i>Géraldine GAUVIN</i>
TEXCH XV	Titulaire	Marion PELISSIE
	Suppléant	<i>Nils GOUISSET</i>
	Titulaire (personnalité indépendante)	Thibaut DAGORNE
	Suppléant (personnalité indépendante)	<i>Rémi LOURDELLE</i>
UCPR	Titulaire	Jean-Patrick BOUCHERON
	Suppléant	<i>Simon MENANTEAU</i>
	Titulaire (personnalité indépendante)	Pierre BECQUE
	Suppléant (personnalité indépendante)	<i>Etienne CAPON</i>

2.2 Commission de discipline et des règlements

Le Comité Directeur a procédé à la désignation des membres de la Commission de discipline et des règlements pour une durée de 4 ans, leur mandat expirant le 30 juin 2021 (leur mandat prend fin à la fin de la saison sportive au cours de laquelle aura été renouvelé le Comité Directeur de la LNR). Deux membres de la Commission de discipline et des règlements sont désignés sur proposition de la Fédération Française de Rugby.

	Fonction	Prénom NOM
LIGUE NATIONALE DE RUGBY	Président	André DANDREY
	Vice-Président	Jean-Noël COURAUD
	Membre	Laurent CABANNES
	Membre	Didier NOURAUULT
	Membre	Olivier TEYRRIN
	Membre	Jean-René HEGOBURU
	Membre	Philippe CAVALIEROS
	Membre	Jean-Luc DOOMS
	Membre	Yann LE DORE
FFR	Membre	Philippe DE MIRANDA
	Membre	François ALGUACIL

2.3 Commissaires à la citation

Le Comité Directeur a désigné les commissaires à la citation qui officieront lors de la saison 2017/2018. La durée du mandat des commissaires à la citation étant d'une saison sportive, leurs mandats prendront donc fin le 30 juin 2018.

- Gérard TUGEND,
- Patrice FRANTSCHI,
- Serge GABERNET,
- Guy GASPAROTTO,
- Jean-Michel GIRAUD,
- Nathalie JANVIER,
- Marc LEROY,
- Sébastien LORANT-RAZE,
- Jean-Claude LUNEL,
- Adrien MENEZ,
- Olivier SEUX,
- Jean-Christian SUROWIEC,
- Marc DAROQUE,
- Nicolas LASAGA.



Le panel des Commissaires à la citation pour la saison 2017/2018 a été désigné comme suit :

- Gérard TUGEND, Responsable du Panel,
- Patrice FRANTSCHI,
- Guy GASPAROTTO,
- Nathalie JANVIER,
- Patrick THOMAS, proposé par la DNA.

2.4 Commission médicale

Le Comité Directeur a désigné un membre indépendant supplémentaire à la Commission médicale : Bernard ZABOTTO.

2.5 Direction Nationale de l'Arbitrage

Le Comité Directeur a désigné Jean-Marc LHERMET comme représentant de la LNR auprès de la Direction Nationale de l'Arbitrage pour succéder à Marcel MARTIN.

Thierry PEREZ reste le second représentant de la LNR auprès de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

2.6 Commission Mixte d'Extension

Conformément à la Convention FFR / LNR qui prévoit que la moitié des membres de la Commission mixte d'extension est désignée sur proposition de la LNR (la Commission est composée de 6 membres), le Comité Directeur a décidé de proposer :

- Jean-Noël COURAUD,
- Marc GAUBERT,
- François GUERS.

2.7 Commission d'appel

Le Comité Directeur a entériné la désignation par le Bureau des membres titulaires proposés par la LNR pour siéger à la Commission d'appel (Philippe PEYRAMAURE) et à la formation financière de la Commission d'appel (Gilles PROCURUL) et a désigné leur suppléant, respectivement, Jean-Marc FEVRIER et Philippe ROSENPICK.

3. Dispositif d'accès à la vidéo en bord terrain

A la suite de la consultation relative à l'assistance vidéo bord terrain aux fins de fourniture aux médecins des clubs d'une aide à la prise de décisions dans le cadre du protocole « commotion cérébrale » sur l'ensemble des matches des championnats professionnels (TOP 14 et PRO D2) et des matches de Coupe d'Europe joués en France, le Comité Directeur a choisi la société VOGO SPORT.

Le dispositif sera déployé pour les premières journées de PRO D2 et de TOP 14 de la saison 2017/2018.



A cet effet, chaque club devra désigner un Superviseur Vidéo Médicale (SVM). Une date de formation des SVM a été fixée au 10 août 2017 et sera communiquée aux clubs avec le « Protocole SVM » également adopté par le Comité Directeur.

Pour ce qui concerne la partie de la consultation relative à la mise à disposition dans les stades d'une offre vidéo live multicam et replay aux spectateurs dans le cadre de l'enrichissement de l'expérience spectateurs, le Comité Directeur a décidé de laisser aux clubs le libre choix de la solution au club et d'encadrer l'exploitation de celle-ci. Les conditions de cet encadrement seront communiquées au club par courrier séparé.

4. Règlements Généraux 2017-2018

Le Comité Directeur a adopté :

- des modifications complémentaires aux Règlements Généraux de la saison 2017/2018 (cf. annexe 1 « Modifications Complémentaires des Règlements Généraux » ci-joint), en ce compris des modifications au Règlement de la Direction Nationale du Contrôle de Gestion (DNACG) et la retranscription réglementaire de « l'avenant XV de France » à la Convention FFR/LNR,
- le barème disciplinaire applicable lors de la saison 2017/2018 (cf annexe 2),

Le Comité Directeur a par ailleurs adopté le principe de la mise en place d'une réglementation interdisant la présentation par un club de propositions à un joueur ou à un entraîneur d'un autre club avant que ceux-ci ne soient dans leur dernière saison de contrat. Le dispositif réglementaire détaillé sera examiné par le Comité Directeur lors de sa réunion de septembre.

Les modifications relatives au Règlement de la DNACG ont été adoptées par le Comité Directeur de la FFR (y compris son annexe 2 relative au « Règlement particulier de la DNACG relatif aux obligations des clubs professionnels et aux agents intervenant dans le secteur professionnel » et son annexe 3 relative au « Règlement relatif aux sommes et avantages dus aux joueurs – Saison 2017/2018 »).

5. Finances

5.1 Budget révisé 2016/2017 et Budget 2017/2018

Le Comité Directeur a acté les ajustements de l'estimé 2016/2017 et du budget prévisionnel 2017/2018 soumis à l'Assemblée Générale du 1^{er} juillet 2017.

5.2 Matches reportés de la 21^{ème} journée – Indemnisation des clubs recevants

Le Comité Directeur a approuvé le principe d'indemnisation des clubs du Castres Olympique et du Montpellier Hérault Rugby, dans le cadre de l'application du contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle de la LNR, sur la base des justificatifs produits par chacun des clubs.